

Prochaine séance de la Commission économique intergouvernementale Canada-Russie

La Commission économique intergouvernementale Canada-Russie (CEI) a été créée en 1994 aux termes de l'accord bilatéral de coopération économique Canada-Russie. La CEI constitue une tribune où les entreprises canadiennes peuvent rencontrer des représentants de sociétés et du gouvernement russes, déceler de nouveaux débouchés, renforcer les relations commerciales bilatérales et s'exprimer sur leurs problèmes d'accès aux marchés. La réunion la plus récente de la CEI a eu lieu à Ottawa en 2001 et la prochaine aura vraisemblablement lieu en 2004 à Moscou.

Ukraine

Aperçu

Depuis quelques années, l'économie ukrainienne montre des signes de reprise encourageants, après les gros ajustements qu'elle a dû subir dans les années 1990. En 2003, le produit intérieur brut de l'Ukraine a affiché un taux de croissance estimé de 4 %, une hausse de 57 % des réserves de devises pour atteindre 6,9 milliards de dollars américains et un taux de change stable. Le taux de croissance, qui devrait avoisiner les 4,5 % en 2004 est stimulé par la hausse des exportations, notamment vers la Russie, l'augmentation de l'investissement, la diversification des exportations, la diminution des opérations de troc et l'avancement des travaux dans les réformes agraires.

Les exportations canadiennes à destination de l'Ukraine ont totalisé 65 millions de dollars en 2003 (une hausse de 110 %), après avoir augmenté à un taux de 66 % en 2002. En tête des exportations canadiennes vers l'Ukraine figurent la machinerie, la viande, les véhicules et le textile. Pour les entreprises canadiennes, les débouchés commerciaux sont considérables dans les domaines de l'agriculture, du pétrole et du gaz, de la construction et des technologies de l'information et de la communication. L'Ukraine continue sa transformation en économie de marché et constitue un marché prometteur pour la croissance continue des exportations tant dans les secteurs traditionnels que nouveaux. La grande communauté ukrainienne du Canada assure le maintien d'un lien particulier avec ce pays.

En 2003, le volume des importations canadiennes en provenance de l'Ukraine a totalisé 78 millions de dollars. Ce chiffre représente une augmentation de 7 millions par rapport à l'année précédente. En tête des produits importés d'Ukraine figurent les engrais. Les importations d'acier, de produits de l'acier et de textiles représentent également une part importante des importations.

Avec un investissement total d'environ 80 millions de dollars depuis l'accession de l'Ukraine à l'indépendance en 1991, le Canada se place parmi les 15 premiers investisseurs étrangers en Ukraine, principalement dans les domaines du pétrole et du gaz, de l'énergie et de la fabrication du verre. Le Canada a par ailleurs signé un accord sur la protection de l'investissement étranger avec l'Ukraine.

Le gouvernement du Canada s'emploie à accroître le commerce et l'investissement bilatéral à la faveur des négociations sur l'accession de l'Ukraine à l'OMC et des travaux de la Commission économique intergouvernementale Canada-Ukraine (CEICU). Établie en 1996, la CEICU a pour mandat de définir les occasions d'affaires et de résoudre les irritants et les obstacles en matière de commerce et d'investissement des entreprises canadiennes et ukrainiennes.

Accès aux marchés – résultats obtenus en 2003

- En novembre, l'Ukraine a levé ses restrictions liées à l'ESB sur les importations de lait, de produits laitiers, de cuir et de matières premières, d'embryons et de sperme de bœuf en provenance du Canada.

Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- Le Canada va poursuivre ses efforts visant la conclusion d'un accord avec les autorités ukrainiennes pour l'acceptation d'un certificat d'exportation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour le porc.
- À l'heure actuelle, l'Ukraine applique des droits de douane d'environ 90 % sur les légumineuses à grain, alors qu'elle n'en produit pas. En vertu de l'accord bilatéral d'accès au marché signé par l'Ukraine en février 2002, ce droit de douane ne pourra pas dépasser 10 % lorsque le pays sera membre de l'OMC. Le Canada va faire pression sur l'Ukraine pour qu'elle applique ce tarif douanier avant même son accession à l'OMC.